



uOttawa

L'Université canadienne  
Canada's university

## Rachat de services passés – Enrichir votre pension

### Que trouve-t-on dans ce feuillet d'information?

Ce feuillet d'information explique le rachat de services et donne des exemples de situations de rachat. Pour en savoir davantage, communiquez avec le Service des ressources humaines, Secteur pension :

Par téléphone : (613) 562-5800 poste 1206

Par courriel : [pension@uOttawa.ca](mailto:pension@uOttawa.ca)

En personne : pavillon Tabaret, pièce 019

### Qu'est-ce qu'un « rachat de services »?

Le rachat de services consiste à racheter des années d'ancienneté à l'Université d'Ottawa, afin qu'elles soient reconnues aux fins du régime de pension de l'Université d'Ottawa (le régime de pension). L'ancienneté que vous rachetez ainsi s'ajoute à vos années de services validés (aussi dites années décomptées). Un plus grand nombre d'années décomptées se traduit en une pension plus élevée et peut-être en une retraite anticipée.

Racheter ou non des services passés est une décision strictement personnelle. C'est vous qui déciderez si c'est une formule qui vous convient et si vous pouvez vous le permettre financièrement.

Pour prendre une décision éclairée, vous devez, d'une part, savoir ce qu'il vous en coûtera pour racheter les services passés et, d'autre part, connaître l'effet qu'aura le rachat sur votre pension. Considérez les objectifs que vous vous êtes fixés pour votre retraite et comment vous vous y prendrez pour les financer. Avant de décider, vous voudrez peut-être aussi consulter un conseiller financier indépendant, c'est-à-dire un spécialiste qui n'aura rien à gagner de votre décision.

### Pourquoi racheter des services passés?

Votre rente de retraite de l'Université est basée sur vos années de services validés. Lorsque vous rachetez des services passés, vous augmentez votre nombre d'années décomptées, ce qui peut :

- faire augmenter votre rente de retraite;
- vous permettre de prendre votre retraite plus tôt avec une pension non réduite, si vous respectez le facteur 90;

- alléger votre impôt;
- diminuer la réduction de votre pension au moment de prendre votre retraite si vous ne remplissez pas les exigences pour une pension non réduite lorsque vous quittez l'Université entre l'âge de 55 ans et de 60 ans;
- augmenter la rente de survivant versée à votre conjoint, conjointe ou bénéficiaire après votre décès.

### Termes utiles

#### Services validés (ou années décomptées)

Vos services validés sont le nombre de jours, de mois et d'années pendant lesquels vous avez cotisé au régime de pension de l'Université, y compris les services que vous avez transférés d'un employeur précédent et les périodes pendant lesquelles vous avez touché des prestations du régime d'invalidité prolongée de l'Université.

#### Facteur 90

Vous répondez au facteur 90 lorsque vous avez au moins 55 ans et que la somme de votre âge et de vos années de services validés est égale ou supérieure à 90. À l'âge de 60 ans ou lorsque vous atteignez le facteur 90 (selon le cas qui survient en premier), vous êtes admissible à une pension non réduite.

## Rachat de services passés – Enrichir votre pension

### Exemple – avantages de racheter des services passés

Si vous rachetez ...	Et que votre salaire moyen le plus élevé lors de votre retraite* est ...			
	55 000 \$	65 000 \$	75 000 \$	85 000 \$
	Votre pension annuelle augmentera de ...			
1 an	900 \$	1 100 \$	1 300 \$	1 500 \$
2 ans	1 700 \$	2 100 \$	2 500 \$	2 900 \$
3 ans	2 600 \$	3 200 \$	3 800 \$	4 400 \$
4 ans	3 400 \$	4 200 \$	5 000 \$	5 800 \$
5 ans	4 300 \$	5 300 \$	6 300 \$	7 300 \$

Le calcul présuppose que vous prendrez votre retraite après l'âge de 60 ans et repose sur le niveau d'intégration de 2008.

\*Moyenne des salaires que vous avez touchés pendant vos 60 mois les mieux payés que l'Université reconnaît à cette fin.

### Quels services puis-je racheter et combien cela coûtera-t-il?

#### 1. Congés et périodes de charge de travail réduite

Vous pourriez avoir le droit de racheter :

- des congés de maternité et des congés parentaux, pourvu que vous n'ayez pas cotisé au régime de pension pendant ces congés;
- d'autres congés autorisés non rémunérés;
- des périodes de charge de travail réduite.

#### Termes utiles

##### Cotisations

Les montants qui auraient été versés au régime de pension si vous n'aviez pas été en congé.

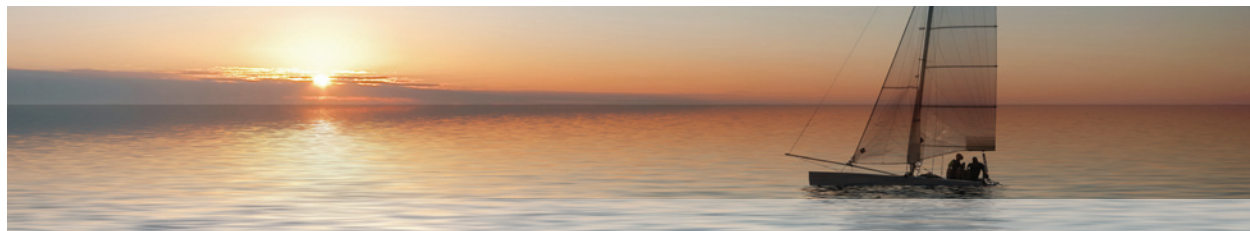
##### Valeur actuarielle

Il s'agit d'un paiement forfaitaire immédiat dont le montant est calculé d'après la valeur forfaitaire de vos prestations de pension supplémentaires futures résultant du rachat de service. Cette valeur est fondée sur les dispositions du régime de pension et sur des hypothèses établies par l'Institut canadien des actuaires qui incluent des taux de mortalité et des taux d'intérêt et d'inflation courants.

#### Coût

Pour ...	Congé de maternité ou congé parental*	Autres congés autorisés non rémunérés et périodes de charge de travail réduite*
Si vous choisissez de racheter le service dans l'année qui suit la fin du congé, cela vous coûtera ...	Seulement le montant de vos cotisations	Vos cotisations et celles de l'Université
Si vous choisissez de racheter le service plus d'un an après la fin du congé, cela vous coûtera ...	Le plus élevé des deux montants suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• vos cotisations et celles de l'Université, plus l'intérêt</li> <li>• la valeur actuarielle de la prestation supplémentaire</li> </ul>	Le plus élevé des deux montants suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• vos cotisations et celles de l'Université, plus l'intérêt</li> <li>• la valeur actuarielle de la prestation supplémentaire</li> </ul>

\*La Loi de l'impôt sur le revenu limite le nombre d'années d'absence sans rémunération qui peuvent être rachetées.



## Rachat de services passés – Enrichir votre pension

### 2. Services à l'Université sans participation au régime de pension

Vous pourriez avoir le droit de racheter des périodes de service à l'Université pendant lesquelles vous n'avez pas participé au régime de pension, par exemple :

- des périodes de service avant l'âge de 30 ans où vous aviez choisi de ne pas participer au régime de pension;
- des périodes où vous avez travaillé à contrat et où vous n'étiez pas admissible au régime;
- des périodes de service pendant lesquelles vous avez cotisé au régime de pension à cotisations déterminées de l'Association des professeurs à temps partiel de l'Université d'Ottawa (APTPUO).

#### Coût

Il vous en coûtera la valeur actuarielle de la prestation supplémentaire.

### 3. Autres types de services passés à l'Université

Vous pourriez aussi avoir le droit de racheter :

- une période antérieure de service ouvrant droit à pension à l'Université datant d'avant votre date d'embauche la plus récente;
- une période de services additionnels après un transfert de service d'un autre employeur où les fonds étaient insuffisants pour reconnaître la période entière dans le régime de pension de l'Université.

Communiquez avec le Service des ressources humaines, Secteur pension, pour en savoir davantage sur le rachat de ces types de services.

### Échéancier pour le rachat

Vous pouvez racheter des services passés n'importe quand avant votre retraite pourvu que vous participiez au régime de pension. Gardez à l'esprit que le coût actuariel d'un rachat augmente généralement à mesure que vous approchez l'âge de la retraite. Il pourrait donc vous en coûter moins cher de racheter tôt que de racheter tard.

### Païement du rachat

Vous pouvez payer le rachat de l'une ou l'autre des façons suivantes, ou combiner les deux :

- *En un versement unique* : Vous pouvez payer en argent comptant ou au moyen d'un transfert direct de votre REER ou du régime de pension de l'APTPUO (y compris les cotisations présumées volontaires versées au régime de pension).
- *Par retenues salariales* : Vous pouvez payer par retenues salariales pendant une durée de votre choix jusqu'à votre retraite, pourvu que vous ayez moins de 65 ans. Si vous optez pour cette formule, vous paierez des intérêts sur le solde impayé, ce qui fera augmenter le coût total du rachat. Plus la période de remboursement est longue, plus cher vous paierez.

Si vous choisissez le mode de paiement par retenues salariales, vous pourrez plus tard – à la date anniversaire du rachat – changer le montant de vos retenues ou faire un paiement unique. Si vous faites un paiement unique, la somme sera appliquée au coût total du rachat de façon à raccourcir la période de remboursement ou, si vous en faites la demande, de façon à réduire vos retenues à la source. À la date anniversaire du rachat, vous pouvez aussi opter pour une augmentation de vos retenues, ce qui raccourcira la période de remboursement.

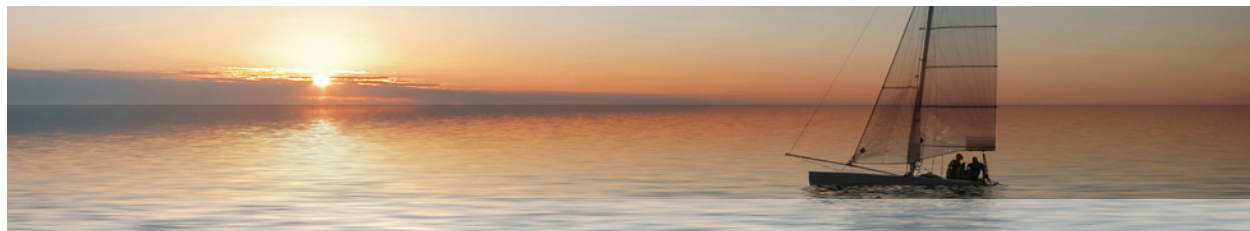
Si vous décédez ou si vous mettez fin à votre emploi avant le paiement complet du rachat, votre service ouvrant droit à pension sera rajusté en fonction de la somme qui aura été remboursée, à moins que le solde soit remboursé au complet à ce moment-là.

Les allocations de retraite ne peuvent être utilisées pour racheter des services passés au moment de la retraite.

#### Termes utiles

##### Amortissement

Vous verrez peut-être ce terme utilisé dans des communications concernant les rachats. Il s'agit du paiement d'un rachat sur une période donnée, les intérêts étant compris dans les versements échelonnés.



## Rachat de services passés – Enrichir votre pension

### Pour obtenir une estimation du coût d'un rachat

Pour savoir quelles périodes de service vous pouvez racheter et combien il vous en coûtera, écrivez au Service des ressources humaines, Secteur pension, en prenant soin d'indiquer votre numéro d'employé.

On vous fournira les renseignements suivants :

- la ou les périodes de service que vous pouvez racheter;
- le coût du rachat;
- le montant additionnel de prestation de retraite que vous toucheriez;
- l'effet que le rachat pourrait avoir, le cas échéant, sur votre admissibilité à une pension non réduite;
- un échéancier de remboursement par retenues salariales sur une période donnée;
- le Facteur d'équivalence pour services passés (FESP) qui serait appliqué, le cas échéant, si vous optiez pour le rachat;
- des feuillets d'information complémentaires sur le rachat de services passés, pour vous aider à comprendre les règlements fiscaux.

L'estimation du coût du rachat est basée sur les taux d'intérêt et les hypothèses qui valent pour le mois au cours duquel vous présentez votre demande. Vous avez 90 jours à partir de la date de l'estimation pour informer le Service des ressources humaines, Secteur pension, de votre décision de procéder ou non au rachat. Au bout de 90 jours, le coût du rachat sera recalculé, ce qui pourrait changer le montant.

#### Termes utiles

##### **Facteur d'équivalence pour services passés (FESP)**

L'Agence du revenu du Canada utilise le FESP pour s'assurer que le plafond général fixé pour les épargnes exonérées n'est pas dépassé.

Si vous n'avez pas assez d'espace REER pour absorber le FESP correspondant au rachat de services passés, vous devrez peut-être retirer une somme de vos REER (et payer l'impôt sur ce retrait) pour pouvoir effectuer le rachat.

### Implications fiscales

#### Le coût d'un rachat est-il déductible du revenu imposable?

En général, lorsque vous utilisez des fonds autres que ceux provenant de vos REER pour racheter des services postérieurs à 1989, vous pouvez réclamer le coût du rachat sur votre déclaration d'impôt, suivant les règlements de l'Agence du revenu du Canada et les lignes directrices relatives aux pensions. Les cotisations seront indiquées sur votre feuillet T-4 pour l'année civile au cours de laquelle elles ont été versées.

Dans le cas du rachat de services antérieurs à 1990, les règles sont plus complexes. Vous trouverez des détails sur les implications fiscales de ces rachats dans les feuillets d'information complémentaires suivants :

- *Fonds admissibles* : indique les modalités de paiement pour un rachat de services passés.
- *Déduction des cotisations* : indique les montants que vous pouvez déduire de votre revenu imposable.
- *Prestations maximales* : indique les prestations maximales qui peuvent vous être accordées si vous rachetez des services passés.

Vous voudrez peut-être discuter des implications fiscales d'un rachat de services passés avec votre conseiller financier personnel.

Pour en savoir davantage, consultez les feuillets d'information complémentaires sur le rachat de services passés ou communiquez avec le Service des ressources humaines, Secteur pension.



## Rachat de services passés – Enrichir votre pension

### Comment racheter des services passés?

Utilisez la liste de contrôle qui suit pour vous aider à effectuer un rachat de services passés.

<input type="checkbox"/>	<p>Écrivez (par courriel ou par courrier interne ordinaire) au Service des ressources humaines, Secteur pension, pour savoir quelles périodes de service vous pouvez racheter et combien il vous en coûtera. Le traitement de votre demande pourra prendre jusqu'à six semaines.</p> <p>N'oubliez pas de noter votre nouveau numéro d'employé lorsque vous envoyez votre demande. Votre nouveau numéro d'employé est un numéro à neuf chiffres qui commence par un 1, suivi d'une série de zéros et de votre ancien numéro d'employé.</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Une fois que vous aurez reçu cette estimation, prenez rendez-vous avec un agent ou une agente de pension de retraite pour discuter des détails. Nous vous recommandons de consulter un conseiller financier personnel pour vous aider à décider s'il serait avantageux pour vous de racheter des services passés et, si oui, à choisir le meilleur mode de paiement dans votre cas.</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Remplissez le <i>Contrat de rachat</i> (formulaire n° Pension 05-F) et retournez-le au Service des ressources humaines, Secteur pension, dans les 90 jours de la date de l'estimation.</p> <p>Assurez-vous de noter votre nouveau numéro d'employé sur le contrat.</p>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Si vous payez le rachat par un versement unique en argent comptant</b>, joignez un spécimen de chèque (annulé) accompagné d'un formulaire de paiement bancaire pré-autorisé et/ou précisez si vous utiliserez vos cotisations volontaires.</p>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Si vous transférez un montant unique de vos REER personnels</b>, demandez à votre institution financière de remplir le formulaire <i>T2033</i> (que vous pouvez vous procurer auprès du Secteur pension).</p>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Si vous transférez un montant unique du régime de pension de retraite de l'APTPUO</b>, remplissez le formulaire <i>Transfert direct d'un montant unique</i> (que vous pouvez vous procurer auprès du Secteur pension).</p>
<input type="checkbox"/>	<p><b>Si vous voulez payer le rachat par retenues salariales</b>, remplissez la section « Période d'amortissement » sous « Modalités de paiement » du <i>Contrat de rachat</i> et indiquez le montant par paye que vous voulez faire retenir.</p>

Ce feuillet d'information n'est fourni qu'à des fins de renseignement général. Il n'a pas pour but de vous conseiller sur vos finances personnelles et vos assurances, sur des notions juridiques, comptables ou fiscales, ni de vous donner d'autres conseils d'ordre professionnel. L'Université d'Ottawa s'est efforcée de vous fournir des renseignements exacts. Vous trouverez des détails complets dans les politiques, documents, contrats et textes de loi applicables ainsi que dans le texte officiel du régime de pension de retraite. Ce sont ces documents officiels qui régissent le régime de pension de retraite; en cas de divergence ou d'erreur, ils ont préséance sur les informations contenues dans le présent feuillet.



uOttawa

L'Université canadienne  
Canada's university